



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-119

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°1 DU LOT 4 ESPACES VERTS DU MARCHÉ 2222 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE
L'AVENUE DES DUCS DE SAVOIE, DU QUAI SÉNATEUR BORREL ET DU QUAI CHARLES RAVET

Pour la passation de la modification n°1 du lot 4 espaces verts du marché n°2222 de Travaux d'aménagement de l'avenue des ducs de Savoie, du quai sénateur Borrel et du quai Charles Ravet.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes Ville de Chambéry / Communauté d'agglomération Grand Chambéry, a conclu le 21 juillet 2022 un marché de travaux d'espaces verts dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai Sénateur Borrel et du quai Charles Ravet avec la société BERLIOZ.

Considérant que le montant initial du marché est de 45 132 € HT.

Considérant que la présente modification de marché a pour objet les modifications suivantes réalisées pour le compte de la Ville de Chambéry :

- Des travaux supplémentaires apparus en cours de chantier pour la création de prairies fleuries : le meublissement mécanique du sol et la plantation de prairies fleuries.
- Des réductions significatives de quantités avec la suppression du marquage piquetage assuré par le lot 1, la suppression de l'arrosage automatique, le remplacement du gazon rustique par la prairie fleurie Avenue des Ducs de Savoie, la création d'une prairie fleurie au pieds des arbres Quai Ravet, la création de 19 fosses et la plantation de 19 arbres Quai Ravet après l'abattage de 9 arbres par les services municipaux pour raisons sanitaires.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation de la modification de marché n°1 relative au lot 4 espaces verts du marché n°2222 Travaux d'aménagement de l'avenue des Ducs de Savoie, du quai sénateur Borrel et du quai Charles Ravet, conclue,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et la société BERLIOZ, 133 rue de la Croix Rouge – BP 50138 - 73001 CHAMBERY CEDEX

Pour un montant HT de 45 132 € soit une plus-value de 10,35 % par rapport au montant du marché initial.

ARTICLE 2° :

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°1.

ARTICLE 3°:

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 4 :

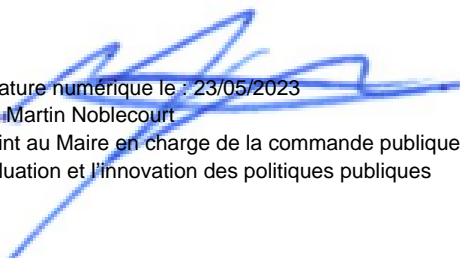
La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,


Signature numérique le : 23/05/2023

Par : Martin Noblecourt

Adjoint au Maire en charge de la commande publique, l'administration générale, l'évaluation et l'innovation des politiques publiques

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-119

Objet de l'acte : MODIFICATION N°1 DU LOT 4 ESPACES VERTS DU MARCHÉ 2222
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES DUCS DE SAVOIE, DU
QUAI SENATEUR BORREL ET DU QUAI CHARLES RAVET

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 23 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230523-lmc1H29398H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29398H1

Date de transmission en Préfecture : 25 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 25 mai 2023

Publication : du 25 mai 2023 au 26 juillet 2023